

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 116 (1976)
Heft: 1

Artikel: La fin de l'armée de grand-papa?
Autor: Montfort, M.-H.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-650358>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La fin de l'armée de grand-papa ?

« Plus être que paraître »

Scharnhorst

« Un sens critique mal informé est sans valeur »

Montgomery

1. INTRODUCTION

On trouve, dans les derniers mémoires du Général de Gaulle, cette phrase: « L'armée, ce grand corps, qui par nature regarde l'immédiat plutôt que le lointain... »

Car les armées sont, par essence, conservatrices. Et plus qu'aucune, la nôtre l'est. Alors que l'armée française, détruite en 1940, pouvait se reconstruire à partir de zéro en 1943, se refondre après le drame algérien, alors que les armées italienne et allemande surgissaient, adaptées à leur temps, dans les années 1950, notre armée — heureusement épargnée — était condamnée, parce qu'intacte, à une lente évolution.

Il n'y eut pas de brisure, de solution de continuité, entre 1907 et 1970. *Ce qui explique que nous vivons aujourd'hui avec des idées et des conceptions qui remontent en partie à avant la première guerre mondiale.* Toutes ne sont pas condamnables, certes. Mais beaucoup aussi, si elles étaient justifiables ou même excellentes il y a 60, 50 ou 25 ans, sont actuellement vieillies et dépassées. Dans son rapport sur le service actif 1939-1945, le général Guisan conseilla déjà une adaptation de notre armée aux conditions des temps. Il œuvra dans ce sens tant qu'il demeura commandant en chef. Ses recommandations ne furent guère entendues et les propositions des « réformistes » de 1947 furent systématiquement désamorcées, amoindries, atténuées¹. Elles ne débouchèrent que sur des modifications d'ordre secondaire et les éditions successives des règlements de service consacrèrent le retour à un mode de penser et à une éthique militaire qui remontaient aux origines de l'armée de milice. C'est Rivarol qui disait: « C'est un terrible avantage que de n'avoir rien fait, mais il ne faut pas en abuser ».

¹ Lire à ce sujet: Victor Hofer, « Die Bedeutung des Berichtes General Guisan über den Aktivdienst 1939-1945 für die Gestaltung des Schweizerischen Wehrwesens », pp. 152-174.

Ainsi, l'armée n'évoluait que peu dans une société en perpétuel changement. Un climat d'incompréhension, quand ce n'est pas de méfiance, commençait à se dessiner entre le secteur civil et le secteur militaire, ce tout particulièrement dans la jeunesse. Phénomène grave et alarmant dans un système où le citoyen se confond avec le soldat. Il fallait remettre l'un en accord avec l'autre, et les replacer tous deux dans l'esprit de l'époque. Il fallait que le citoyen, et avant tout le jeune citoyen, devenu soldat, retrouve sous l'uniforme ce même sens de l'efficacité qui caractérisait normalement sa vie civile. Il devait sentir que l'armée s'efforçait d'aller à l'essentiel et qu'elle était prête à sacrifier le superflu. Une prise de conscience s'imposait. *Des réformes devaient être entreprises.*

Elles furent étudiées par une commission — organe consultatif —, décidées et ordonnées par nos plus hautes autorités militaires.

Est-ce à dire que, jusqu'alors, rien n'avait été entrepris de valable, que l'armée, depuis des décennies, s'était fourvoyée? *Non. Et de loin pas.* Commandement, cadres de milice et de carrière avaient travaillé avec conscience et élan. *Les résultats en font foi.* Mais de nos jours, comme le constatait Gœthe en 1815, « le monde a changé d'odeur ». S'adapter n'est pas renier. C'est au contraire créer des conditions nouvelles pour *poursuivre* au mieux l'effort entrepris en tenant compte des réalités du moment.

2. LE CHANT DES LAMENTATIONS

D'emblée, et sitôt connu l'essentiel des réformes ordonnées, s'est élevé, comme il fallait s'y attendre, le grand vent du conservatisme militaire. D'aucuns épanchent leurs regrets, beaucoup pleurent ce qui va disparaître. Aux uns et aux autres, on a envie de faire souvenir du mot de Frédéric II à l'un de ses officiers, devant un soldat blessé qui se plaignait à haute voix: « ... Lieutenant, s'il veut mourir, qu'il meure au moins en silence... »

Car il ne sert à rien de regarder en arrière. Ce qui est passé est passé. *Il importe bien plus maintenant d'utiliser au maximum le formidable levier (formidable au sens étymologique du terme = redoutable) que la réforme ordonnée met aux mains du cadre.* Si on veut l'utiliser, l'appliquer avec conséquence et ténacité, l'armée pourra en retirer un bénéfice immense. Mais si on refuse la réforme, si on cherche à la minimiser, à l'atténuer, à

n'en appliquer que les seuls aspects qui ont pu rencontrer une certaine adhésion personnelle, si on laisse voir ou entendre que l'on ordonne qu'à contre-cœur ce qui nous est proposé, si l'on adopte en tout une attitude critique, alors que les dieux prennent en pitié ce que sera l'armée de demain. *Mais ce ne seront pas les réformes qu'il faudra accuser. Bien plutôt l'attitude avec laquelle certains cadres les auront reçues, leur refus d'évoluer et de s'adapter.*

Tout, dans ces réformes, ne peut pas plaire... Mais le mouvement de rénovation doit être accepté globalement. Il ne constitue pas un catalogue où chacun est appelé à puiser ce qui lui convient le mieux. Pour ce, il faut des chefs qui sachent passer par-dessus certaines de leurs convictions personnelles. Qui ne croient pas avoir des idées fermes, alors qu'ils n'ont que des idées arrêtées. Qui sachent, s'il le faut, faire preuve d'abnégation, mais surtout, surtout d'enthousiasme, d'imagination et de foi.

Une constatation singulière peut être faite : les pierres d'achoppement auxquelles d'aucuns se heurtent sont toujours à la surface des problèmes. On passe sous silence ce qui est préconisé pour l'amélioration de l'instruction de combat de l'armée, *mais* on gémit sur l'abandon de la position de garde à vous. On ignore ce qui est dit d'un durcissement et d'une extension des exigences, *mais* l'on disserte d'un ton lugubre sur le problème de la coupe des cheveux. Tout se passe, en somme, comme si l'on voulait, dans des milieux et des cercles variés — *et souvent contraires* — faire croire à un relâchement général de la discipline et des exigences. *Appréciation parfaitement erronée* et à laquelle ne peuvent souscrire que ceux qui n'ont pas été correctement orientés... ou qui ne veulent pas l'être.

3. RELÂCHEMENT DE LA DISCIPLINE? NON!

« Relâchement de la discipline... assouplissements de tous genres... notre armée s'évanouit en fumée... ». Telles sont les remarques les plus courantes qu'il est donné de lire et d'entendre.

Où a-t-on bien pu aller chercher cela?

Ceux qui prétendent que l'on va vers une diminution de la discipline prouvent, soit qu'ils n'ont pas compris le sens de la réforme ordonnée, soit qu'ils ne savent pas ce qu'est exactement la discipline. Il n'y a pas d'autre alternative.

Premier terme de l'alternative:

Ils n'ont pas compris le sens de la réforme ordonnée. Car on trouve, au chapitre 8 du « Rapport de la Commission » cette phrase capitale et — ce qui est singulier... — fort peu citée :

« La Commission insiste... pour que l'adaptation des formes militaires aux usages et aux sentiments de notre époque ne soit en aucun cas assimilée à un relâchement de la discipline. C'est pourquoi la Commission est d'avis qu'il faut exiger strictement et rigoureusement le respect des formes militaires qui seront prescrites. La responsabilité en incombe en premier lieu aux commandants de troupe et aux officiers de tous grades. Ils devront recevoir, dans l'accomplissement de cette tâche, l'appui inconditionnel de tous leurs supérieurs. Ce n'est, selon l'avis de la Commission, qu'en dernière ressource qu'il faudrait avoir recours aux services d'une police militaire bien instruite comme il en existe dans les armées étrangères ».

Et ailleurs, au chapitre 7 :

« La Commission voudrait que la discipline et l'ordre soient maintenus avec fermeté et ténacité dans notre armée et que les divers allégements proposés concourent aussi à ce but. »

Que voilà un ton dont on peut se demander s'il a souvent été employé dans certains corps de troupes de notre armée au cours des dernières décennies : « exiger strictement... exiger rigoureusement... fermeté... ténacité... appui inconditionnel... police militaire ».

Non, ce n'est décidément pas là le langage de l'abandon. Et ceux qui le prennent ainsi doivent avoir médité ces textes au travers d'une optique bien singulière.

Second terme de l'alternative:

Ou alors ils ne savent pas exactement ce qu'est la discipline. Ils la confondent avec les formes militaires. Elle se borne, pour eux, aux claquements de talons et au plaquement des bras le long du corps à la position normale. Alors que, selon le règlement de service, *la discipline* « est le dévouement absolu du soldat qui se donne corps et âme à son devoir ». En quoi la discipline serait-elle mise en cause par une simplification des formes militaires de présentation et de politesse ? Il y a confu-

sion. Une confusion inquiétante. La discipline est une fidélité et on veut la réduire à une certaine disposition des pieds! *On confond — volontairement ou involontairement — une simplification des formes extérieures avec une diminution de la discipline. Or, il n'y a aucun rapport de cause à effet.* A la fin du service actif, on avait supprimé le pas cadencé, voici quelques années disparut le maniement d'armes, et, à chaque fois, s'éleva le chœur des lamentations pour prédire l'écroulement de l'édifice. Et pourtant l'armée n'en mourut pas. Même, elle s'en trouva mieux. Ce qui démontre bien que la discipline est une attitude intérieure qu'il appartient aux chefs de créer dans leur troupe et qui n'a pas grand-chose en commun avec la manière de joindre les talons.

4. LES OBJECTIFS POURSUIVIS

Mais alors, à quels buts tend donc la réforme? Que veut-on? A cette question, on peut répondre par un seul mot: *l'efficacité*. Avant tout, ce à quoi tend la réforme, c'est à promouvoir une armée moderne, où l'instruction pratique sera poussée à fond, où l'instruction de combat prévaudra rigoureusement sur tout, où elle sera dure et réaliste davantage encore qu'à ce jour.

Une armée aussi où l'on ira au fond des problèmes, où l'on écartera l'accessoire au profit de l'essentiel. Où l'on saura se dégager des routines et s'adapter à l'esprit du temps, mais cela sélectivement, et sans concession à tout ce que l'époque aurait pu faire germer de douteux.

Une armée encore dans laquelle officiers et soldats seront traités en personnes adultes. Qui saura mieux tirer profit des capacités particulières des individus, attirer l'intérêt et le concours des jeunes citoyens.

Une armée enfin qui sera disciplinée. Où la discipline sera exigée et imposée. Où l'on ne confondra pas simplification des formes extérieures avec diminution des exigences. Où la tenue sera rigoureuse, exigée, contrôlée.

5. LA SIMPLIFICATION DES FORMES... CE DONT ON PARLE!

Force est de s'attarder sur ce chapitre. Il est celui qui rencontre la plus large audience et qui suscite le plus de controverses. Nous le ferons sans complaisance car, dans le cadre des réformes ordonnées, il ne revêt, après tout, que l'importance qu'on veut bien lui accorder...

« *Mon Capitaine* »... ou ... « *Capitaine* »?

Nous l'avons dit, pour tout accepter des réformes nouvelles, il faudra passer par-dessus des habitudes auxquelles on pouvait être attaché. Mais les habitudes n'ont jamais constitué des tabous. On peut en changer et en prendre de nouvelles. La suppression du « mon » devant l'énoncé du grade d'un supérieur avec lequel on parle est-elle une telle catastrophe qu'il faille s'achopper à de tels détails? Dans une armée qui parle trois langues, l'unification générale de l'appellation peut devenir nécessaire quand des motifs pour le faire existent dans une seule des langues utilisées. Au demeurant, dans les armées américaine et britannique, on dit indifféremment « monsieur » à tous les supérieurs, dans les armées danoise, norvégienne, suédoise, finlandaise, on ne les appelle que par le simple énoncé du grade, dans les armées italienne, espagnole, néerlandaise, on fait précéder le grade du « mon » ou du « monsieur », dans l'armée française, on connaît les deux systèmes, « oui, mon général » dans l'armée de terre, mais « non, amiral » dans la marine. L'armée espagnole veut que l'on s'adresse à un général en l'appelant « Excellence ». Les armées de l'Est font précéder l'énoncé du grade du terme « camarade »... Faut-il continuer? Il y a presque autant de méthodes que d'armées et la forme que l'on nous propose est en vigueur dans nombre de pays. La « réforme suisse » n'invente rien. En quoi cette suppression du « mon » porte-t-elle préjudice aux forces vives de la discipline et du respect, c'est ce qu'il est difficile de comprendre. Ce qui est sûr, par contre, c'est qu'elle est souhaitée en Suisse alémanique pour des motifs linguistiques et psychologiques et que l'on en attend une clarification et une simplification des rapports réciproques.

Le salut limité aux relations personnelles

Un examen de conscience s'impose: qu'en a-t-il été jusqu'à aujourd'hui? Le salut était imposé par les règlements. Sa prestation était compliquée. Il y avait une véritable casuistique des cas où on devait le prêter, des différentes manières dont on devait le faire selon les lieux ou les situations. Dès lors, l'incertitude devait s'installer. Et, par voie de conséquence, l'abstention. Saluait-on toujours et partout? NON. Exigeait-on le salut toujours et partout?¹ NON. *On admettait donc implicitement*

¹ Et comment le rendait-on? Quand on le rendait!, manifestant par là l'importance qu'alors on lui donnait. Réd.

la violation du règlement. On créait l'indiscipline. Pouvait-on d'autre part aller à contre-courant et rétablir ce qui avait été perdu? Il était, certes, trop tard. Il eût fallu maintenir, et cela n'avait pas été fait. Que les officiers et sous-officiers qui n'ont pas, *à chaque occasion*, exigé le salut, au risque des esclandres publics possibles, ne viennent pas aujourd'hui se plaindre d'une limitation, pénible peut-être, mais *conséquente*. Il faut demeurer réaliste et repartir sur des bases neuves. Se souvenir de ce qu'écrivait Bossuet: « Le plus grand dérèglement de l'Esprit, c'est de voir les choses, non comme elles sont, mais comme on voudrait qu'elles soient. »

Dans ce domaine également, l'exemple de ce qui se fait dans les armées étrangères offre toute une gamme de possibilités et de méthodes. Et nous montre également que les difficultés que nous avons connues ne nous sont pas particulières. La solution choisie, celle du salut lié à l'annonce et aux rapports personnels est la solution de la sagesse. Elle est réaliste, parce qu'appllicable et naturelle, éliminatrice des frictions malheureuses que nous avons connues à ce jour. Elle met *enfin* la théorie en accord avec la pratique. Ce qui n'est pas un mince mérite.

L'élimination de la position normale

La position normale — comme mouvement de drill — meurt de ses propres excès. Nous avons assisté à un suicide. Personne ne peut prétendre qu'elle concourt à la « discipline », *dévouement absolu du soldat qui se donne corps et âme à son devoir* (RS), mais chacun sait les heures et les heures d'instruction qui lui étaient sacrifiées dans les écoles militaires. Et ce pour n'être plus pratiquée qu'approximativement dans les cours où elle devenait la simple attitude du subordonné qui se tient droit et talons joints devant son supérieur. Quel intérêt pouvait dès lors présenter l'effort soutenu — et souvent dans quelle mesure! — consacré dans les écoles à l'exercice d'une forme de présentation dont les unités constituées ne pouvaient plus — faute de temps... et d'intérêt — faire impeccablement emploi? Que devenaient les efforts entrepris pour inculquer aux jeunes cadres de savantes méthodes « d'appréciation » de la position normale s'ils ne devaient jamais en faire usage dans l'armée de campagne? Et en vue de quoi, ces efforts? *Et surtout, aux dépens de quoi?* Les jeunes officiers, nouvellement incorporés dans nos bataillons, nous le diront: « *Aux dépens de la seule instruction qui compte, aux dépens de l'instruction de combat* ». Il est des luxes qu'une armée où les services sont à court

terme n'a pas le droit de se permettre. La position normale, drillée des heures durant, en était un. On ne saurait faire grief à ceux qui sont aux postes de commande de l'armée d'avoir décidé de sacrifier l'accessoire à l'essentiel.

Ce problème capital...

Capital au sens étymologique du terme. Force est d'aborder ici la question des cheveux. Dans quelle mesure les cheveux longs font-ils ou défont-ils un soldat?... Qui peut le dire? Souvenons-nous de Bonaparte au pont d'Arcole. Nos anciens régiments portaient perruque. A la Bérésina, ils combattaient en cheveux longs, leurs descendants de la Thur et de la Mentue le font aujourd'hui en cheveux courts. Certes, ceux-ci ne le cèdent en rien à ceux-là, mais on ne saurait dire que cela ait ajouté quoi que ce soit à leur valeur.

On peut simplement constater que les armées, en ce qui concerne la coiffure, ont toujours évolué en fonction des modes de leurs époques. Entre 1914 et 1918, on a vu, chez nous, des ordres de division, signés de noms illustres, *ordonnant* le port de la moustache « attribut viril et essentiellement masculin (fin de citation) ». C'était condamner les visages rasés. Où est le vrai? Et ne faut-il pas, dans ce domaine comme dans d'autres « teste froide et raison garder »? Et admettre que *la propreté est la règle, dans les limites bien entendu d'une certaine mesure*: celle qui est délimitée par une bonne présentation et par les besoins de l'activité de service?

Un jour viendra où l'époque et la mode se prononceront à nouveau. Et l'on verra alors revenir le temps glorieux des nuques rasées et des crânes rutilants.

6. LES RÉFORMES... CE DONT ON NE PARLE GUÈRE!

La simplification ordonnée des formes militaires a rejeté à l'arrière-plan la véritable valeur des réformes proposées. Ce qui va en profondeur, ce qui peut et doit créer *un élan nouveau*, il n'en a guère été question dans les écrits lus et les réflexions entendues à la suite de la déposition des conclusions de la commission.

Il n'est dès lors pas superflu de souligner quelques lignes directrices. Il importe au plus haut point que les arbres ne cachent point la forêt et que l'essentiel soit mis en valeur.

De quoi s'agit-il?

Il s'agit, avant tout, d'atteindre les buts que nous avons définis. *Et, pour ce faire, au premier chef, d'intensifier l'instruction.*

L'instruction des troupes devra bénéficier de crédits supplémentaires pour moderniser ses moyens, ses méthodes, ses matériels et ses installations. Dans la manière dont elle sera donnée, elle devra devenir plus dure et plus réaliste, mieux adaptée aussi aux buts de guerre que l'on peut et doit assigner à notre armée. Plus que par le passé encore, elle devra tenir compte de l'image et de la nature de l'ennemi qui pourrait nous être opposé.

Dans ce cadre, les programmes d'instruction devront être revus, et les objectifs à atteindre à nouveau définis, sans ambiguïté. Le style de nos exercices et manœuvres devra être repensé. La formation des chefs de tous grades, axée avant tout sur l'apprentissage de la conduite des troupes et des formations, devra être prolongée jusqu'à — et y compris — celle des commandants des grandes unités d'armée.

L'instruction ainsi conçue devrait faire de notre armée un instrument robuste, simple et efficace. Présentable néanmoins, cérémonies et défilés militaires gardant, dans ce cadre, leur sens et leur valeur d'affirmation ouverte de notre volonté de défense.

Il s'agit aussi, en liaison avec cet effort de modernisation de l'instruction, de revoir *le problème des instructeurs*. Problème capital, puisque de leur valeur et de leur enseignement dépend en bonne partie ce que sera l'armée de demain. Il importe, dès lors, de promouvoir leur recrutement, de définir leur formation, d'assurer leurs conditions d'existence et leur avenir. Dans le contexte de cet effort indispensable s'imposera une accélération de l'avancement et un rajeunissement de tout le cadre.

Il importera aussi, *dans le domaine des personnels*, que l'armée fasse un effort pour utiliser, mieux qu'elle ne le fait, les valeurs et les ressources immenses que cadres et soldats de milice peuvent lui apporter du secteur civil. Les personnels incorporés doivent être mieux utilisés en fonction de leurs aptitudes et de leurs formations professionnelles. Il sera nécessaire, à plus ou moins longue échéance, de reviser tout notre actuel processus de recrutement et d'incorporation.

Non négligeable est *le problème de la marche du service*. Le soldat actuel, apte autant que ses prédécesseurs à l'effort, exige en plus davantage de comprendre le pourquoi de ce qu'on lui demande. Plus indépendant

et plus ouvert à des problèmes de toute nature, il veut être considéré comme une entité à laquelle le raisonnement n'est pas interdit. Le « nicht räsonieren » du Roi-sergent a vécu. Saurait-on le regretter, et n'est-il pas préférable de l'admettre comme *un fait irréversible* dont il faut s'efforcer d'utiliser la puissance sous-jacente? Le commandement est aussi l'art du possible. Il importe dès lors de rendre la marche du service plus simple, plus naturelle, plus adaptée à l'esprit moderne, *sans pour autant que soit remis en question ni l'ordre ni la discipline*.

Enfin, pour codifier cet effort et fournir une base solide à cette modernisation, il faudra une fois s'atteler à une complète refonte du *Règlement de service*. Cette charte de la vie sous les armes devra être adaptée à l'esprit du temps et à celui d'une armée qui soit véritablement de son époque. Dans ce même effort, il faudra revoir tout ce qui a trait au pouvoir disciplinaire et aux compétences des différents échelons de commandement. Simplifier, dans ce domaine aussi, pour devenir efficace et rapide.

On pourrait parler encore de l'information, du nouvel uniforme. Ce ne nous semble pas nécessaire. Ce bref rappel — qui est loin de présenter un caractère exhausif — était néanmoins justifié pour souligner combien accessoires devraient paraître les petits problèmes formels, sur lesquels on a quelques fois tendance à s'attarder, lorsqu'on les replace dans le cadre général de l'étude pour la modernisation de l'éducation et de l'instruction de notre armée.

7. ET MAINTENANT?

Désormais, nous nous trouvons au seuil de la décision, confrontés avec l'effort à entreprendre.

Ce qui est demandé est solide, conséquent. Les objectifs sont clairs. La tâche ne sera cependant pas aisée. Le moment est peut-être venu de se souvenir de ce qu'écrivait le général Wille: « Il ne s'agit pas d'éduquer nos gens à obéir, mais de les éduquer à accomplir leur devoir ».

La réforme proposée ne pourra réussir qu'avec le concours *inconditionnel* de tous ceux qui « roulant auto » seront d'accord de cesser de « penser brouette ». De tous ceux qui comprendront qu'il importe de se donner sans arrière-pensée à la tâche à entreprendre, et qui sauront faire leur le conseil de Thibon:

« Il faut partir de l'absolu dans la pensée pour réaliser le relatif dans l'action. Celui qui, au départ, ne croirait qu'au relatif, aboutirait pratiquement au néant. Le dénivellation entre l'idéal et l'action étant un fait inéluctable, il faut que l'idéal soit très haut. Ne pas oublier là aussi les lois de la pesanteur et de la trajectoire. L'idéal joue le rôle de hausse: « Pour tirer loin sur la terre, il faut viser haut dans le ciel ».

Major EMG M.-H. MONTFORT

